



Guide des aides

- Ville de Mornant
- Copamo
- Département du Rhône
- Région Auvergne-
Rhône-Alpes



Madame, Monsieur, chers amis,

La question du pouvoir d'achat est centrale dans nos vies et est au cœur de l'actualité.

Inflation galopante, augmentation du prix des contrats, flambée des prix de l'énergie, dépenses nouvelles comme le numérique... sont autant de constats quotidiens sur lesquels, avec mon équipe, nous nous

sommes interrogés pour savoir comment notre municipalité pouvait être aux côtés des mornantais et les accompagner.

Par le passé, nous avons su créer la première mutuelle communale de France, lancé un contrat groupé d'énergie, imaginé des aides pour faciliter la vie des familles, mis en place des dispositifs de soutien et d'accompagnement. Aujourd'hui nous faisons le choix de passer un nouveau cap.

Alors, face à cette crise du pouvoir d'achat, nous avons décidé, une nouvelle fois d'innover pour imaginer une part de la réponse à ce problème majeur en mettant en place « l'Office du pouvoir d'achat ».

Si les choses se construisent et s'améliorent avec le temps, l'Office du pouvoir d'achat est fondé sur trois piliers :

1. Des aides dont vous pouvez bénéficier, notamment de la part des collectivités ;
2. La négociation de contrats groupés (santé, assurance, énergie...) ;
3. Le conseil et l'accompagnement des familles et des foyers.

Je suis persuadé que nous sommes plus forts pour négocier quand nous sommes groupés et mieux armés pour affronter le quotidien quand nous sommes informés et conseillés.

Tels sont les enjeux principaux de l'Office du pouvoir d'achat qui, j'en suis sûr, contribuera à améliorer les conditions de vie de nombreux d'entre-nous.

Vous pouvez compter sur mon engagement. Je sais pouvoir compter sur notre force collective.

Renaud Pfeffer

Maire de Mornant, Président de la Copamo,
Vice-Président en charge de la sécurité Région Auvergne-Rhône-Alpes

Nouveauté 2024 !




La Commune de Mornant souhaite vous proposer un nouveau dispositif inédit afin d'obtenir des solutions aux difficultés rencontrées dans votre vie quotidienne en matière de pouvoir d'achat (santé, énergie, consommation, logement...).

Il s'agit de renforcer la proximité entre la ville et les mornantais en répondant aux problématiques rencontrées par chacun.

Le dispositif envisagé propose une approche complémentaire aux aides existantes sur le territoire.

Contenu du projet

Cet espace dédié à la vie sociale et économique des mornantais suit les objectifs suivants :

-  Vous informer sur les aides proposées par la ville de Mornant, la Copamo, le Département du Rhône et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont vous pouvez bénéficier
-  Vous permettre d'augmenter votre pouvoir d'achat grâce à des contrats groupés (énergie, santé...)
-  Conseiller les mornantais sur leurs contrats (assurance, économies d'énergie, retraite, prêt à la conso...) lors de permanences

Sommaire

AIDES DE LA VILLE POUR LES MORNANTAIS

Travaux et aménagements durables	7
Composteurs en bois	7
Aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau	7
Opération de ravalement de façades	7
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)	7
Centre Communal d'Action Sociale	8
Passeport Junior Adapté	8
Aide vélos	8
Classes découvertes	8
Passeport compétition	9
Pass'ton permis	9
Médiathèque	9
Accès à la médiathèque	9

AIDES COPAMO

Aides Habitat	11
Aide à l'amélioration de l'Habitat, perte de mobilité	11
Aide à l'amélioration de l'Habitat, rénovation énergétique	11
Cadastre solaire	12
Aides Mobilité	12
Aide à l'achat d'abonnements de transport en commun Cars du Rhône	12
Aide à la conversion au bioéthanol	12
Aide à l'acquisition de vélos électriques	13
Aide à l'acquisition de prise ou borne de recharge	13
Aides relatives à l'accès à France Services et à l'emploi	14
France Services	14
Sud-Ouest Emploi / COPAMO	14
BAFA	14
Aides aux jeunes - SPL-EPM	14
Aides aux jeunes - SLIJ	15
Bourse aux Projets Humanitaires	15
Opération Sac Ados	15
Pass'ados	15
Aides aux séniors	16
AMAD Transport accompagné	16
ADMR	16

AIDES DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Emploi et insertion	19
Seniors	19
Fonds d'aide aux jeunes	19
Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA)	19

Logement	20
Installation de la fibre optique	20
Demande de logement social	20
Aide et accompagnement pour accéder à un logement	20
Aide et accompagnement pour rester dans son logement	21
Adapter son logement pour rester vivre chez soi	21
Travaux de rénovation énergétique	21
Éducation et jeunesse	22
Rhône Vacances	22
Tarifs de la cantine scolaire au collège	22
Médiathèque départementale du Rhône	22
Infos-jeunes Rhône	22
Aides	23

AIDES RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Particuliers de moins de 26 ans	25
Aide au permis de conduire	25
Bourse de la réussite	25
Bourse au mérite	25
Bourse au mérite +	25
Bourse Région Mobilité Internationale Étudiants	26
Bourse Région Mobilité Internationale Lycéens et Apprentis	26
Bourse de Mobilité Internationale Jeunes Entrepreneurs	27
Pass'Région	27
Formation et orientation	28
Prime Droits et Devoirs	28
Pacte Région	28
Parcours de formation "persévérance"	28
Aide au logement et à la restauration	29
Accès à une formation ou un emploi auprès d'une Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)	29
Aide exceptionnelle pour poursuivre une formation santé-social	29
Bourse pour se former dans le secteur santé-social	30
Financement de formation secteur de la santé	30
Financement de la formation individuelle	31
Trouver un emploi durable sans diplôme et qualification	31
Financement de la formation pour créer une entreprise	31
Financement de la formation pour créer ou reprendre une entreprise	32
Financement de la formation au sein d'une école de la deuxième chance	32
Accéder à l'enseignement supérieur	32
H+ formation	33
Obtenir une bourse pour les étudiants de 3e cycle en médecine générale	33

L'OFFICE DU POUVOIR D'ACHAT DE LA VILLE DE MORNANT, C'EST AUSSI :..... 34

TÉMOIGNAGES35

AIDES DE LA VILLE POUR LES MORNANTAIS



Contacts :

- ➔ **Travaux et aménagements durables**
urbanisme@ville-mornant.fr Tél.: 04 78 44 00 46
- ➔ **Centre Communal d'Action Sociale**
ccas@ville-mornant.fr Tél.: 04 78 44 00 06
- ➔ **Médiathèque**
mediatheque@ville-mornant.fr Tél.: 04 78 44 18 26

Informations : www.ville-mornant.fr

→ Travaux et aménagements durables

Composteurs en bois

Objet : Aide aux particuliers à l'acquisition de composteurs en bois de 600 litres

Aides : Aide du SITOM : 45% du montant.

Aide de la commune : 15 €.

Prix du composteur aidé : 39,54 €

Démarche : Bulletin de commande à remplir et joindre avec un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.



Aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau

Objet : Attribution aux demandes individuelles des particuliers, associations, commerce ou entreprise pour un récupérateur d'eau de 300 litres minimum.

Aides : Aide à hauteur de 50%, plafond de 50 €

Démarche : Formulaire d'aide à l'achat, facture d'achat (avec la nature du produit, le coût et la date d'achat), un justificatif de domicile de moins de 3 mois et le RIB du demandeur.



Opération de ravalement de façades

Objet : Pour les propriétaires privés ou groupement des propriétaires des immeubles situés sur l'ensemble du périmètre communal.

Aides : Entre 100 € et 6 000 €

Renseignements : En Mairie ou sur www.ville-mornant.fr



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Objet : Bénéficiaires sur les communes de Mornant pour la rénovation énergétique et l'adaptation des logements pour le maintien à domicile, avec la COPAMO.

Renseignements : En Mairie ou sur www.ville-mornant.fr

→ Centre Communal d'Action Sociale

Passeport Junior Adapté

Objet : Aide accordée annuellement pour les activités sportives ou culturelles extra scolaires organisées par les associations mornantaises - ou non mornantaises si l'offre n'existe pas sur Mornant - ou centre aquatique.

Aides : 10% du montant de l'inscription avec un plafond à 120 €. 15% avec un plafond à 150 € maximum pour enfant porteur de handicap. Montants accordés selon le quotient familial ou les revenus à l'euro près.

Conditions : À destination des familles mornantaises, de la naissance au CM2 et jusqu'à 18 ans pour les enfants porteurs de handicap non scolarisés.



Aide vélos

Objet : Aide pour acquisition d'un vélo électrique, familial ou adapté aux personnes à mobilité réduite.

Aides : De 100 à 300 €. Montants accordés selon le quotient familial ou les revenus à l'euro près.

Conditions : À destination des mornantais et des agents communaux.

MORNANT
Aide communale
VELO SPECIFIQUE OU
VELO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



Classes découvertes

Objet : Aide aux familles dont les enfants partent en classes découvertes.

Aides : De 10% du montant final du séjour à 150 € maximum. Montants accordés selon le quotient familial ou les revenus à l'euro près.

Conditions : Familles mornantaises dont le QF est inférieur à 900 avec des enfants en classe maternelle ou élémentaire.



Passeport compétition

Objet : Aide aux jeunes qui participent à une compétition officielle régionale, nationale ou internationale.

Aides : 15% du coût du déplacement avec un plafond à 220 € maximum. Montants accordés selon le quotient familial ou les revenus à l'euro près.

Conditions : À destination des jeunes mornantais scolarisés, étudiants ou en apprentissage.



Pass'ton permis

Objet : Aide au permis A, B et AM en contrepartie d'heures de bénévolat pour la Mairie ou des associations.

Aides : Permis A et B de 80 € à 480 €
Permis AM de 50 à 125 €.

Montants accordés selon le quotient familial ou les revenus à l'euro près.

Conditions : Jeunes mornantais de 17 à 24 ans (pas de rétroactivité, il faut être en cours d'inscription).



→ Médiathèque

Accès à la médiathèque

Objet : Gratuité de l'abonnement

Aides : Gratuit

Conditions : Présentation d'un justificatif de domicile attestant de la présence de la résidence principale sur la commune de Mornant.



AIDES COPAMO



Contacts :

- **Aide habitat**
habitat@copamo.fr Tél.: 04 78 44 73 83
- **Aides mobilité**
transition.ecologique@copamo.fr Tél.: 04 78 44 73 83
- **Aides relatives à l'accès à France Services et à l'emploi**
france.services@copamo.fr Tél.: 04 78 44 14 39
- **Aides aux jeunes**
SLIJ : info.jeunes@copamo.fr Tél.: 06 60 34 62 43
SPL-EPM : administration@spl-epm.fr 04 78 44 74 99
- **Aides aux séniors**
amad.mornant@orange.fr Tél.: 04 78 44 09 05

Copamo - Clos Fournereau
50 Avenue du Pays Mornantais - 69440 Mornant

→ Aides Habitat

Aide à l'amélioration de l'Habitat, perte de mobilité

Objet : Adaptation du logement à une situation de handicap (remplacement d'une baignoire par une douche, pose d'une rampe, installation d'un monte-escalier).

Aides : Une subvention de 20% du montant des travaux HT. Le montant des travaux est plafonné à 20 000 € HT. Bonus possible de la Région de 750 € par logement.

Conditions : logement de plus de 15 ans à la date d'acceptation de l'aide, selon le niveau de ressources, ne pas avoir eu de prêt à taux zéro dans les 5 dernières années, aide accordée pour les résidences principales.



Aide à l'amélioration de l'Habitat, rénovation énergétique

Objet : Rénovation énergétique (travaux d'isolation, changements de menuiseries ou de mode de chauffage).

Aides : Mornant et Soucieu-en-Jarrest : une subvention de 20% du montant des travaux HT. Le montant des travaux est plafonné à 30 000 € HT. Bonus possible de la Région de 750 € par logement.

Conditions : logement de plus de 15 ans à la date d'acceptation de l'aide, selon le niveau de ressources, ne pas avoir eu de prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété dans les 5 dernières années, aide accordée pour les résidences principales.



Cadastre solaire

Objet : Accès aux informations suivantes : surface de panneaux optimale, coûts d'installation, gains d'énergie, retour sur investissement, contacts.

Aides : Disponible en ligne gratuitement : <https://ouest-lyonnais.cadastre-solaire.fr>

Conditions : Mis en ligne par le SOL, incluant le territoire de la COPAMO.



→ Aides Mobilité

Aide à l'achat d'abonnements de transport en commun Cars du Rhône

Objet : Aide à la mobilité au sein de la COPAMO.

Aides : L'abonnement est remboursé à 50% du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2024.

Conditions :

Les abonnements scolaires ne sont pas éligibles.



Aide à la conversion au bioéthanol

Objet : Aide financière pour l'acquisition d'un boîtier de conversion bioéthanol.

Aides : Aide maximum de 250 ou 400 € selon les plafonds de ressources.

Conditions : Personne majeure ayant une résidence principale sur le territoire de la COPAMO. Garage agréé pour l'installation du boîtier. Valable pour 1 personne par véhicule.



Aide à l'acquisition de vélos électriques

Objet : Attribution d'une subvention pour l'aide à l'acquisition d'une VAE + kit d'assistance électrique ou de vélos spécifiques.

Aides : Aide de 400 € selon les plafonds de ressources Anah

Conditions : Personne majeure ayant une résidence principale sur le territoire de la COPAMO à la date de la demande d'aide. Le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition de l'année précédente de la demande doit être inférieur ou égal au plafond de ressources ANAH des ménages modestes. Aide limitée à deux personnes par foyer. À destination des revenus les plus modestes.

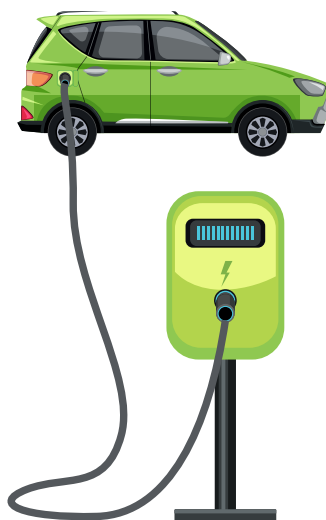


Aide à l'acquisition de prise ou borne de recharge

Objet : Attribution d'une subvention pour l'aide à l'acquisition d'une prise ou d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

Aides : Prise en charge de 30% des coûts de fournitures et installation avec plafond de 200 € pour les maisons individuelles, 500 € pour l'habitat collectif et 700 € pour une borne partagée en habitat collectif. Aide cumulable avec le crédit d'impôt et ADVENIR.

Conditions : Personne majeure ayant une résidence principale sur le territoire de la COPAMO.

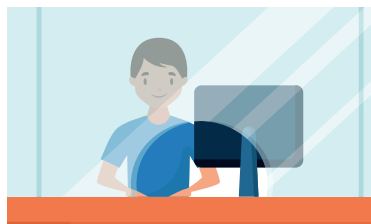


→ Aides relatives à l'accès à France Services et à l'emploi

France Services

Objet : Accompagnement et mise à disposition d'outils numériques. Guichet d'enregistrement pour un logement social sur RDV, selon horaires.

Partenaires : Pôle Emploi, ANTS, Mutuelle Sociale Agricole, Assurance Retraite, La Poste, CAF, Assurance Maladie, Finances Publiques-Impôts, Ministère de la Justice, Sud-Ouest Emploi, Mission Locale Sud-Ouest Lyonnais, Dispositifs Habitat.



Sud-Ouest Emploi / COPAMO

Objet : Participation à des ateliers collectifs et rendez-vous individuels.

Conditions : Aide adressée aux demandeurs d'emploi du territoire, public inscrit au Pôle Emploi d'Oullins et Givors.



→ Aides aux jeunes - SPL-EPM

BAFA

Objet : Aider les jeunes à passer leur Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs

Aides : Aide financière à hauteur de 50% du montant de la formation et lieu de stage garanti

Conditions : Aide adressée aux jeunes à partir de 16 ans

→ Aides aux jeunes - SLIJ

Bourse aux Projets Humanitaires

Objet : Aide pour accompagner des projets innovants par des jeunes acteurs de citoyenneté.

Aides : Subvention n'excédant pas 50% du budget prévisionnel total dans la limite de 800 € maximum par projet – après examen du dossier par une commission.

Conditions : Aide adressée aux jeunes porteurs de projets individuels et collectifs ayant un caractère humanitaire, un des membres au moins est âgé de 16 à 25 ans.



Opération Sac Ados

Objet : Aide pour les jeunes qui montent un projet de vacances de manière autonome.

Aides : 100 € en chèques vacances, 30 € en chèques de service, 1 carte responsabilité civile, 1 carte d'assistance rapatriement internationale et nominative.

Conditions : Aide adressée aux jeunes de 16 à 20 ans ayant un projet construit présenté à un jury (budget, logement, transport). Si le jury attribue l'offre, le groupe doit effectuer 5 heures de bénévolat au sein d'une association ou manifestation du territoire.



Pass'ados

Objet : Faciliter l'accès aux services intercommunaux.

Aides : Une carte de 25€ offrant 10 entrées au cinéma, 10 entrées au Centre Aquatique, 1 place de spectacle à la salle Jean Carmet, 10 connexions 1/2 heure au Point Cyb.

Conditions : Aide adressée aux jeunes de 11 à 18 ans



→ Aides aux séniors

AMAD Transport accompagné

Objet : Solution de transport pour les personnes qui n'ont pas de solutions pour se déplacer.

Aides : Réservation 48h à l'avance.

Conditions : Aide pour les personnes ayant des problèmes de mobilité, mineurs accompagnés (rendez-vous médicaux, courses/visites/loisirs/ accueil de jour, trajets pour se rendre sur son lieu de travail SI incapacité de conduire et sur le territoire de la COPAMO).



ADMR

Objet : Aide à domicile : garde d'enfants à domicile, ménage, repassage, services pour personnes en situation de handicap, services pour séniors, soutien aux familles

Conditions : L'association agit sur l'ensemble de la COPAMO, des nouveaux-nés jusqu'aux seniors. Sans rendez-vous à l'espace France Services tous les jeudis de 9h à 12h.



ANNICK & PIERRE-YVES
DE SAINT-LAURENT

ALAN
DE MORNANT

MAXENCE
DE SOUCIEU

DÉPLACEZ-VOUS... AUTREMENT

AVEC LE NOUVEAU RÉSEAU DES CARS DU RHÔNE !

« AVEC LE CAR, JE GAGNE
DU TEMPS POUR MOI ... »

MAXENCE - INGÉNIEUR A GERLAND

« LE STRESS EN MOINS,
LES ÉCONOMIES
EN PLUS ! »

ALAN - ETUDIANT À LYON 1

« FINIS LES PROBLÈMES
DE STATIONNEMENT ! »

ANNICK & PIERRE-YVES - RETRAITÉS ACTIFS

GAGNANTS SUR
TOUTES
LES LIGNES



UNE PRODUCTION
COPAMO
communauté de communes
du Pays Mornantais

UNE RÉALISATION
SYTRAL
MOBILITÉS

collaborateurs ERIC SOUDAN ALPACA PRODUCTIONS pour SYTRAL, animateur COPAMO concertiste amandine AMANDINE DUBUS ZESTE DE CRÉA
avec la participation des COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS associées à ANNICK, PIERRE-YVES, ALAN et MAXENCE

AIDES DÉPARTEMENT DU RHÔNE



Contacts :

→ **Site internet**
www.rhone.fr

→ **Adresse**
29-31 cours de la Liberté - 69483 Lyon cedex 03

→ **Numéro vert**
0800 869 869

→ Emploi et insertion

Fonds d'aide aux jeunes

Objet : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes adultes ayant des difficultés matérielles ponctuelles, des problèmes d'insertion ou des moyens très limités.

Aides : Types d'aides : subsistance, transport, formation, recherche d'emploi, mobilité géographique, logement, attente de ressources, santé. Aide plafonnée à 600 € par jeune sur une période de 12 mois de date à date, de manière exceptionnelle et dérogatoire le plafond est à 900 €.

Conditions : Avoir entre 16 ans et 25 ans, être français ou étranger en situation de séjour régulier en France, domiciliation sur une commune du département du Rhône, être inscrit dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle, être en difficulté financière urgente ou avoir un besoin d'accompagnement personnalisé.



→ Seniors

Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA)

Objet : Compenser la perte d'autonomie.

Aides : Bénéficier des services nécessaires à l'accomplissement d'actes essentiels de la vie. Aide financière et humaine.

Conditions : Avoir 60 ans ou plus, avoir une résidence stable et régulière en France et avoir besoin d'une aide pour le quotidien ou d'une surveillance régulière.



→ Logement

Installation de la fibre optique

Objet : Aménagement numérique à coût 0 pour les rhodaniens pour une connexion performante.

Aides : Contacter l'opérateur de réseau.

Conditions : Particuliers, professionnels, entreprises dans les 208 communes du Rhône.

Demande de logement social

Objet : Aide aux démarches pour une demande de logement social.

Aides : Sur le site national : www.demande-logement-social.gouv.fr ou auprès d'un guichet d'enregistrement de demande de logement social de sa commune de résidence. Après l'attribution du numéro de dossier, le Département peut accompagner les ménages qui le souhaitent.

Conditions : Voir avec la Maison du Rhône.

Aide et accompagnement pour accéder à un logement

Objet : Aides des personnes dans le besoin avec le Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Aides : Le Département peut se porter garant en payant tout ou partie du 1^{er} loyer et dépôt de garantie / accompagnement des ménages pour le caractère de priorité au logement social ou entrée dans un nouveau logement.

Conditions : Selon les conditions de ressources et la situation du ménage / l'accompagnement est sans conditions de ressources. Personne hébergée gratuitement, locataire ou sous-locataire, propriétaire vivant dans son logement.



Aide et accompagnement pour rester dans son logement

Objet : Aides des personnes dans le besoin avec le Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Aides : Le Département peut prendre en charge tout ou partie d'une dette auprès du bailleur si le logement est sur le territoire départemental jusqu'à 2000 €. Idem pour les dettes d'énergie auprès du fournisseur (aide accordée sous conditions). Accompagnement pour rester dans le logement actuel et pour les personnes visées par une procédure d'expulsion.

Conditions : Selon les conditions de ressources et la situation du ménage / l'accompagnement est sans conditions de ressources.

Adapter son logement pour rester vivre chez soi

Objet : Adapter son logement pour rester vivre chez soi.

Aides : Partenariat avec SOLIHA pour interventions adaptées aux besoins. Appel numéro unique : 04 37 28 70 20 ou email : 69@solihha.fr

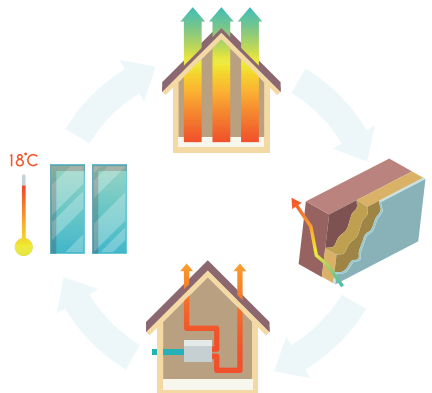
Conditions : Situation de handicap ou dépendance dans logement inadapté.

Travaux de rénovation énergétique

Objet : Participation à la réhabilitation énergétique des logements privés et réduction des restes à charge pour les propriétaires.

Aides : Accueil et information gratuite des habitants, aide de 500 € pour les projets éligibles aux programmes «Habiter Mieux Sérénité» et «Sortie de Précarité Énergétique» complémentaire à celle de l'ANAH pour les propriétaires.

Conditions : Propriétaires d'un logement énergivore, en situation de handicap/ dépendance dans un logement inadapté, propriétaire d'un logement insalubre ou inadapté en secteur tendu avec souhait de louer, être dans les plafonds de ressources fixés par l'ANAH.



→ Éducation et jeunesse

Rhône Vacances

Objet : Activités gratuites organisées par le Département.

Aides : Inscription en ligne, nombre d'enfants maximum par activité.

Conditions : Pour les mineurs de 5 à 17 ans.

Tarifs de la cantine scolaire au collège

Objet : Pour aider les familles dans l'accès aux repas scolaires.

Aides : Collèges publics (avec engagement sur un forfait de 1, 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine) : 1 € par repas pour les familles dont le quotient familial inférieur ou égal à 400 €, 2,36 € par repas pour les familles dont le quotient familial entre 401 € et 800 €, 3,55 € par repas pour les familles dont le quotient familial entre 801 € et 1 200 €, 4,64 € par repas pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 1 200 €.

Collèges privés sous-contrat : 2,50 € par repas pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 400 € / 1,20 € par repas pour les familles dont le quotient familial va de 401 € à 800 €.

Conditions : Le calcul de l'aide est fait selon le quotient familial. Sans engagement, le tarif est de 5,04 €.

Médiathèque départementale du Rhône

Objet : Favoriser l'accès à la culture..

Aides : Les ressources en ligne sont accessibles et gratuites

Conditions : Pour tous les Rhodaniens.

Infos-jeunes Rhône

Objet : Dispositif d'informations dématérialisées.

Aides : informations pratiques sur l'orientation, la santé, l'emploi, les logements, la mobilité internationale, les transports, chercher des offres...

Conditions : Gratuit pour les Rhodaniens de 13 à 30 ans.



AIDES RÉGION AUVERGNE-RHÔNE- ALPES



Contacts :

→ **Site internet**

www.auvergnerhonealpes.fr/aides

→ **Adresse**

101 cours Charlemagne - 69269 Lyon cedex 02

→ **Téléphone**

04 26 73 40 00

→ Particuliers de moins de 26 ans

Aide au permis de conduire

Objet : Aide financière octroyée pour financer les heures de conduite dans une auto-école de la Région.

Aides : 200 €

Conditions : Etre âgé de 18 ans, en cours de formation au permis lors du dépôt de la demande et résidant en Auvergne Rhône Alpes. Il faut que la demande soit déposée avant le 19^e anniversaire. L'aide est cumulable avec l'aide au permis du Pass'Région. Les documents à fournir sont une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une facture certifiant l'inscription dans une auto-école de la région et un RIB.

Bourse de la réussite

Objet : Reconnaissance du mérite et de l'excellence des résultats scolaires.

Aides : 1000 €

Conditions : Dès la classe de 1^{re} ou fin de la 1^{re} année de Certificat d'Aptitude Professionnelle ; 1^{re} et 2^e années de BTS ; 1^{re} et 2^e années de classes préparatoires dans un établissement secondaires de la Région.

Bourse au mérite

Objet : Reconnaissance du travail des lycées et apprentis.

Aides : 500 €

Conditions : Avoir obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat, ou au moins 16/20 au BP ou CAP dans un établissement de la Région.

Bourse au mérite +

Objet : Reconnaître le mérite de jeunes ayant persévéré vers l'insertion.

Aides : 500 € versés au lauréat.

Conditions : Être en formation dans une école de la 2^e chance, une école de production, un lycée de la nouvelle chance ou un service militaire volontaire dans un établissement situé dans la région. La demande est faite à l'initiative de l'établissement.

Bourse Région Mobilité Internationale Étudiants

Objet : Aide financière pour partir se former (stage ou étude) à l'étranger.

Aides : 95 € par semaine de 4 à 26 semaines + aide complémentaire possible sur critères sociaux de 80 à 530 € selon l'échelon de la bourse + aide forfaitaire supplémentaire de 530 € aux étudiants et apprentis du supérieur en situation de handicap reconnue.

Conditions : Aide pour les étudiants et apprentis du supérieur inscrits dans un établissement de la Région uniquement. La demande s'effectue avec l'établissement afin de préparer le dossier et le projet de mobilité.

Bourse Région Mobilité Internationale Lycéens et Apprentis

Objet : Aide financière pour réaliser un stage à l'étranger dans le cadre du CFA ou lycée.

Aides : 90 € par semaine pendant le stage à l'étranger + prime de 200 € sur le total du séjour si le jeune est apprenti ou boursier sur critères sociaux + prime de 200 € sur le total du séjour si le jeune est porteur de handicap. Le financement est prévu pour une durée de 3 semaines quelle que soit la durée effective de stage.

Conditions : Etre apprentis ou lycéens en formation professionnelle dans un lycée public ou privé sous contrat d'association avec l'État, ou CFA, MFR situé sur le territoire de la région.

Les jeunes doivent faire la demande en ligne 3 mois au plus et 1 jour au moins avant la date de départ effective en stage. Après transmission de son dossier (en ligne) à l'établissement de formation, le jeune doit renvoyer (en ligne) à son établissement son attestation de stage dans les 18 mois maximum, afin que sa bourse lui soit versée. La bourse ne peut être versée que sur le compte bancaire du jeune ou de son représentant légal.



Bourse de Mobilité Internationale Jeunes Entrepreneurs

Objet : Aide à la concrétisation du projet grâce à une expérience internationale post-diplôme

Aides : Montant forfaitaire de 1500 € quelle que soit la durée du séjour à l'étranger. Cette bourse n'est pas cumulable avec la Bourse Régionale Mobilité Internationale (BRMI) Etudiants.

Conditions : Pour les étudiants, apprentis du supérieur, ayant un statut d'étudiant entrepreneur ou diplômés, de l'année universitaire en cours ou précédente, dans un établissement d'enseignement supérieur de la région délivrant des diplômes certifiés par l'État Français au moins de niveau 5. Le demandeur doit être accompagné, dans le cadre de son projet, par un Pôle entrepreneuriat PEPITE ou le réseau des chambres consulaires (CCI, chambre des métiers, etc.).

Pass'Région

Objet : Offrir des avantages dans le domaine de l'éducation, la culture, le sport, la santé, la valorisation de l'engagement, selon le cursus.

Aides : Les avantages permettent d'économiser plus de 600 € selon le cursus. Obtention gratuite des manuels scolaires pour les lycéens (soit près de 250 € d'économies) ; aide au 1^{er} équipement professionnel (entre 50 et 500 € selon la formation) ; 20 € pour aller au cinéma, 30 € pour profiter d'un spectacle ; entrées gratuites illimitées dans les musées (expositions et visites guidées) ; 15 € pour l'achat de livres loisirs ; 10 € pour accéder à du contenu culturel numérique (musique, jeux vidéo, documentaires) ; 30 € pour pratiquer un sport, portés à 60 € si handicap, prescription médicale ou sport de self-défense pour les filles ; 60 € pour se former au PSC1 (Formation Secourisme 1^{er} Secours) ; coupons dépistage/prévention pour la santé. Si vous effectuez une des missions d'engagement volontaire en milieu associatif, la Région aide à financer une partie de votre permis de conduire B (200 à 500 € selon la durée de la mission). Les Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires et les Cadets de la gendarmerie peuvent également bénéficier d'une aide non conditionnée à la réalisation d'une mission.

Conditions : Jeunes inscrits en lycée public ou privé sous contrat, MFR, école de production, centre de formation d'apprentis, organisme de formation par apprentissage, établissement de formations sanitaires et sociales, mission locale, école de la deuxième chance, institut médico-éducatif/méxico-professionnel-d'éducation motrice, CNED.

→ Formation et orientation

Prime Droits et Devoirs

Objet : Reconnaissance des efforts pour insertion dans l'emploi.

Aides : Prime de 500 € versée une seule fois.

Conditions : Pour les bénéficiaires du RSA faisant une formation financée par la Région, résidant dans la région, avoir eu le statut de stagiaire de la formation professionnelle pendant la durée de la formation, avoir suivi la formation jusqu'à son terme ou l'avoir quittée pour un emploi.

Pacte Région

Objet : Trouver un employeur qui recrute à l'issue de la formation.

Aides : Gratuité de la formation avec financement total et rémunération du stagiaire sauf si indemnisation par Pôle Emploi.

Conditions : Pour toute personne sans emploi qui veut intégrer le monde du travail, salariés fragilisés. Engagement à respecter la charte régionale des droits et devoirs du stagiaire de la formation professionnelle qui l'oblige notamment à être assidu pendant sa formation et à honorer le contrat de travail qui lui est proposé.



Parcours de formation "persévérance"

Objet : Retrouver un emploi.

Aides : Financement du parcours : 650 heures de formation maximum avec immersion en entreprise (25% maximum).

Conditions : Pour les bénéficiaires du RSA, il faut une prescription de formation du Conseil départemental. Parcours associé à la prime "droits et devoirs".

Aide au logement et à la restauration

Objet : Aide dans le cadre de la formation.

Aides : Financement de solutions d'hébergement et de restauration autour du lieu de formation ou d'emploi proposés par l'AFPA. L'hébergement est gratuit et la restauration est proposée à un tarif variant entre 2 € et 4 € par repas.

Conditions : Pour toute personne en formation.

Accès à une formation ou un emploi auprès d'une Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)

Objet : Aide pour trouver un emploi ou se reconverter professionnellement.

Aides : Financement du fonctionnement des Maisons de l'Information sur la Formation et l'Emploi qui accueillent.

Conditions : Toute personne en recherche d'orientation professionnelle.

Aide exceptionnelle pour poursuivre une formation santé-social

Objet : Résoudre une situation de difficulté financière due à un imprévu lors de la formation et imprévisible lors de l'entrée en formation.

Aides : Aide allant jusqu'à 3000 € versée une fois.

Conditions : Etre inscrit dans un établissement de formation agréé par la Région et reconnu comme travailleur social.



Bourse pour se former dans le secteur santé-social

Objet : Aide financière pour les élèves et étudiants ayant des difficultés matérielles.

Aides : Montant annuel entre 1084 € et 5965 € selon les plafonds de ressources.

Conditions : Etre sans emploi, inscrit dans un établissement de formation dans la région et agréé par la région. La liste est attribuée sur critères sociaux. Liste des formations santé : aide-soignant, ambulancier, auxiliaire de puériculture, ergothérapeute, infirmier/infirmière, infirmier/infirmière de bloc opératoire, infirmier/infirmière puéricultrice, manipulateur en électroradiologie médicale, masseur kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, préparateur en pharmacie hospitalière, psychomotricien, sage-femme, technicien de laboratoire médical. Liste des formations sociales : accompagnant éducatif et social, assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale.

Financement de formation secteur de la santé

Objet : Aide pour devenir aide-soignant, auxiliaire de puériculture ou ambulancier.

Aides : Financement des formations ci-dessus.

Conditions : Pour les jeunes en poursuite d'étude ou les personnes en recherche d'emploi. A partir de septembre 2022 : Pour les formations d'aide-soignant, d'ambulancier et d'auxiliaire de puériculture en parcours complet, les redoublants et post-jury VAE : Vous n'avez aucune démarche à effectuer auprès de la Région. Pour les formations d'auxiliaire de puériculture en parcours allégé dit « passerelle » : Déposez votre demande sur ce portail internet dès que vous avez connaissance de votre admission, et jusqu'à 1 mois après votre entrée en formation.



Financement de la formation individuelle

Objet : Acquérir des compétences et retrouver un emploi.

Aides : Tout ou partie de la formation est financé, acquisition du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Les frais de scolarité peuvent être pris en charge mais certains frais annexes peuvent rester à la charge du stagiaire. Les allocations chômage sont conservées. Autrement, une rémunération est versée par la Région.



Conditions : Résider dans la région, être sans emploi (inscrit ou non à Pôle Emploi), salarié fragilisé ou salarié en contrat saisonnier ou intérimaire. Le financement est versé directement à l'organisme de formation. Pour bénéficier du financement, il faut rencontrer un conseiller Pôle Emploi/ Mission locale/CIDFF/CAP Emploi et préparer le dossier avec lui.

Trouver un emploi durable sans diplôme et qualification

Objet : Trouver un emploi durable (CDI ou contrat d'alternance) sans diplôme et qualification.

Aides : Prise en charge de l'appui personnalisé par un conseiller avec la méthode IOD (Intervention sur les Offres et les Demandes) pour trouver un CDI : proposition d'offres d'emploi, accompagnement et suivi.

Conditions : Pour les jeunes de 16 à 25 ans, ayant quitté le système de formation initiale sans diplôme et qualification résidant sur un territoire concerné par l'aide (donc avec la présence d'un conseiller IOD en proximité).

Financement de la formation pour créer une entreprise

Objet : Devenir chef d'entreprise.

Aides : Gratuit pour la personne en formation.

Conditions : Pour toute personne en recherche d'emploi, indemnisée ou non par Pôle Emploi et résidant en Auvergne-Rhône-Alpes.

Financement de la formation pour créer ou reprendre une entreprise

Objet : Financement de la formation pour créer ou reprendre une entreprise

Aides : Financement intégral de la formation, avec l'Union Européenne et rémunération sauf si indemnisation par Pôle Emploi.

Conditions : Pour toute personne en recherche d'emploi, indemnisée ou non par Pôle Emploi.

Financement de la formation au sein d'une école de la deuxième chance

Objet : Aide pour une remise à niveau pour une formation à un métier.

Aides : Financement de la formation avec rémunération des stagiaires et protection sociale. La formation est ainsi gratuite pour l'élève qui a la statut de 'stagiaire de la formation professionnelle'.

Conditions : Pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans, sans diplôme, ayant quitté le système scolaire depuis plus d'un an, sans emploi et inscrits ou non à Pôle Emploi. Certains frais annexes peuvent rester à la charge de la personne. Il faut s'adresser à l'école de la deuxième chance choisie, ou Pôle Emploi, Mission locale, CIDFF, Cap Emploi duquel la personne dépend.



Accéder à l'enseignement supérieur

Objet : Aide pour obtenir un diplôme universitaire.

Aides : Participation au financement du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires.

Conditions : Pour toute personne inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur.

H+ formation

Objet : Accueil et accompagnement tout au long du parcours de formation et pendant la période d'immersion en entreprise pour les personnes en situation de handicap.

Aides : En partenariat avec l'Agefiph, un accompagnement est proposé dans le cadre de la formation en choisissant des structures signataires de la charte H+ formation. Ces dernières doivent assurer un accueil qualitatif, adapter les conditions d'apprentissage et professionnaliser leurs équipes.

Conditions : Toute personne en situation de handicap.

Obtenir une bourse pour les étudiants de 3^e cycle en médecine générale

Objet : Encourager les étudiants à faire des stages chez des praticiens situés dans les zones menacées de pénurie médicale.

Aides : 3000 € par semestre.

Conditions : Pour 150 internes maximum par an de 3^e cycle en médecine générale, quelle que soit l'année d'internat, inscrits dans l'une des quatre universités de la Région (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Saint-Etienne), effectuant un stage en zone prioritaire. Faire la demande sur le site dédiée de la Région et fournir un RIB et une attestation de début de stage signée en original par le maître de stage.



L'OFFICE DU POUVOIR D'ACHAT DE LA VILLE DE MORNANT, C'EST AUSSI :



Des achats groupés pour les Mornantais qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche et bénéficier de tarifs plus avantageux dans les dépenses de la vie quotidienne :

Mars 2024 → préinscription à l'achat groupé en gaz et en électricité

Mai 2024 → transmission de l'offre groupée en gaz et en électricité par le fournisseur retenu

→ souscription à l'offre pour les mornantais intéressés

Juin 2024 → lancement de la mutuelle proposée par la Région Auvergne Rhône Alpes ouverte à tous les habitants du territoire, sans condition de revenu, sans limite d'âge et sans questionnaire médical.

La commune travaille sur la mise en place de prochains achats groupés répondant à l'augmentation de votre pouvoir d'achat.



Des permanences d'information et de renseignements pour vous accompagner dans vos démarches et problématiques de consommation et pouvoir d'achat.

Infos à retrouver sur le site de la commune :

www.mornant.fr

TÉMOIGNAGES

Aide à l'acquisition de vélo électrique

« Si je souhaitais déjà acquérir un vélo électrique pour des raisons écologiques et économiques, ce sont les aides cumulées de la ville de Mornant et de la Copamo qui m'ont permis de passer le cap. Ayant une activité économique sur le territoire, je compte l'utiliser pour mes déplacements professionnels et personnels en alternance avec ma voiture. »

Sylvain Ferri



Aide à l'amélioration de l'Habitat, rénovation énergétique

« Chaudière vieillissante et forte augmentation du coût de l'énergie, nous souhaitons faire des travaux en vue d'économiser l'énergie et gagner en pouvoir d'achat. Grâce aux conseils des institutions, nous avons découvert toutes les aides existantes. Ces conseils précieux nous ont permis de réaliser nos travaux malgré nos retraites modestes ! »

Jean Blanc



Aide à l'amélioration de l'Habitat, rénovation énergétique

« Bis endero te lit audit et mollo testor audae lacernatur sum consequamus estiate eat plam, aut untis dolorum ipienis et volorro vitionet ea necus, sint laboreptatem reruntio diae nem volendestet, nonem volupta nihil ea ducilla boreperum quiam sit officuriu moluption eos »

?????



MORNANT, L'APPLICATION

QUI FACILITE LA VIE AU QUOTIDIEN



**PRISE DE RENDEZ-VOUS
CARTE D'IDENTITÉ, PASSEPORT**



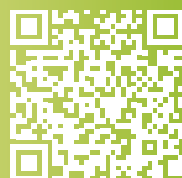
**SIGNALEMENT ET
REMONTÉE D'INFORMATIONS**



**PLATEFORME
MAISON DU BÉNÉVOLAT**



**INFORMATIONS
ET ACTUALITÉS**



téléchargez
l'appli par ici

